



Démission solde de tout compte pas payer

Par **LUDYSKY**, le **26/02/2010** à **16:30**

Bonjour, je suis en congé parental, j'ai posé ma démission car j'ai dû suivre mon ami qui avait trouvé un travail dans une autre région. A ce jour, j'apprends que l'entreprise a des difficultés et que mes collègues ont été conviés à rester chez eux et qu'ils ne sont pas payés, le tribunal de commerce a été saisi, une audience aura lieu le 2 mars. En ce qui me concerne, j'ai reçu mes papiers (solde de tout compte, certificat de travail, fiche de salaire, feuille assedic) mon problème étant que aucun paiement n'a suivi ni par chèque, ni par virement. Quels sont les recours que je peux avoir pour me faire payer mon solde de tout compte. Cordialement

Par **Visiteur**, le **27/02/2010** à **15:06**

bonjour, que mentionne votre dernière fiche de paye ? car en démission il n'y a aucune indemnité sauf solde de congés payés (si il en reste !!)